

le 15 avril 2008

Le quinze avril deux mil huit, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond Borden, Maire.

Présents: R. BORDERON, F. ALLARY, A. JOSEPH, A. FERREI, S. BOURREAU, G. JOSEPH, R. BONHOMME, K. DOUGLAS, Y. BERGER

Pouvoirs: J. GROUSSIN-DESMOUTIERS a donné pouvoir à A. JOSEPH

B. TRALBOUX a donné pouvoir à R. BORDERON

Madame K. DOUGLAS a été élue secrétaire de séance.

Vote des comptes administratifs 2007

lecture des comptes administratifs 2007

Commune:

Recettes de fonctionnement: 72 624,49

Dépenses " " : 67 367,99
5 256,50

Report 002 43 774,23

Résultat fonctionnement 49 030,73

		RAR	Cumul
Recettes d'investissement:	25 720,16	—	25 720,16
Dépenses " "	: <u>9 237,82</u>	7461,60	<u>16 699,42</u>
	+ 16 482,34	- 7461,60	+ 9 020,74
Report 001	- 8879,81		- 8 879,81
Excédent investissement	+ 7 602,53		+ 140,93
Résultat global	+ 56 633,26		
" après RAR	+ 49 171,66		

CCAS

Dépenses: 64,00

Excédent de fonctionnement: 191,22

Sous la Présidence de M. Bernard Bourreau, le doyen d'âge, les comptes administratifs de l'année 2007 sont adoptés à l'unanimité des présents, + 2 pouvoirs.

Vote des comptes de gestion du Trésorier = 2007

DÉLIBÉRATION

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU CONSEIL
 DU COMITÉ SYNDICAL

SUR COMPTE ADMINISTRATIF (2)

Nombre de membres en exercice 14
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 9

Séance du 18/04/2008

Le Conseil municipal Le Comité syndical (2)
 réuni sous la présidence de M. Bernard SOURREAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par
 M. Raymond BORDÉRON Maire Président (2), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire
 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier de Villebois-Lavalette pour l'exercice 2007, du budget principal et du CCAS, n'appelle ni modifications, ni réserve de sa part.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (/ /) (4)	8 899,81			18 774,23		
Résultats affectés (compte 1068)	9 237,82	25 720,16	67 367,99	72 624,49		
Opérations de l'exercice	18 117,63	26 720,16	67 367,99	116 398,72		
TOTAUX		7 602,53		49 030,73		56 633,25
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	7 464,60					
TOTAUX CUMULÉS						
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés (/ /) (4)						
Résultats affectés (compte 106)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

(1) Désignation de la collectivité ou de l'établissement. (2) Cocher la case correspondante.
 (3) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « résultats affectés ». Les excédents de fonctionnement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ». Les excédents de fonctionnement doivent être inscrits sur les lignes « dépenses », « recettes » et les « excédents » d'investissement doivent être inscrits sur les lignes « résultats affectés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

DÉPARTEMENT CHARENTE
 (1) COMBERS

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés (/ /) (4)						
Résultats affectés (compte 106)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR C C A S						
Résultats reportés (/ /) (4)				191,22		
Résultats affectés (compte 106)						
Opérations de l'exercice			64,00			
TOTAUX			64,00	191,22		
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS				191,22		
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés (/ /) (4)						
Résultats affectés (compte 106)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

(3) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » d'investissement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ». Les excédents de fonctionnement doivent être inscrits sur les lignes « résultats affectés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

(4) Rappeler la date de la délibération.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le, _____ relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes:

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser: _____

4° Décide d'annuler les crédits suivants: _____

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

6° _____

Ont signé au registre des délibérations: MM Y: B BOURREAU - H. F. ALLARY - M: G JOSEPH - Y. A. FERRET - M Yvette BERGER - J: R DON HOMME
M: K. DOUGLAS. M: Alain JOSEPH. M: J. GROSSIN-DESNOVAILES donu parou à M: Alain JOSEPH.

Berger,

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme
Le Président,

Handwritten signatures and initials, including a large signature that appears to be 'Berger' and another that looks like 'PO J Grossin'.

DÉPARTEMENT
de la CHARENTE
COMMUNE de COHIERES
ou _____ (2)

DU CONSEIL MUNICIPAL DE COHIERES
DÉLIBÉRATION (1) DU CONSEIL
 DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2008
concernant l'approbation du compte de gestion par
Monsieur GUYONNET, receveur

Le Conseil municipal Le Conseil Le Comité syndical (1)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant _____

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);

- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1):

Fait et délibéré à Combrès le 15 AVRIL 2008

Ont signé au registre des délibérations : MM. M. R. BORDERON - M. F. ALLARY - M. A. JOSEPH - M. Y. BERGER
M. B. BOURREAU - M. G. JOSEPH - M. K. DOUGLAS - M. R. BONITHONNE
 Pourvis : M^{me} Jeannine GROSSIER-DESNOUAILLES a donné pouvoir à M. Alain JOSEPH.
M^{me} Susette TRALEUX a donné pouvoir à M. Raymond BORDERON

(Handwritten signatures and initials)



Pour expédition conforme :
 le 15 AVRIL 2008
(Handwritten signature)

(1) Rayer la mention inutile.



DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ _____
- DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 15/04/2008

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

(1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____

réuni sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, le 15/04/2008, ce jour

Considérant _____

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Constatant que le compte administratif présente :

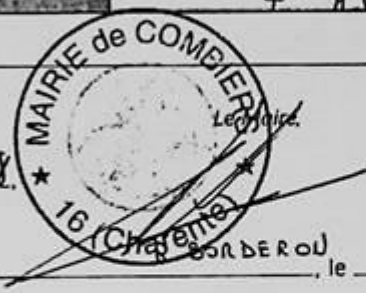
(1) Un excédent de fonctionnement de 49.030,73 F

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5.256,50
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+ 43.774,23
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	49.030,73
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	+ 40,93
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	0
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	+ 49.030,73

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.



Fait à Combières, le 15/04/2008
 Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal, Le Comité Syndical, Le Conseil _____
 A _____, le ____/____/____

Nombre de membres en exercice <u>11</u> Nombre de membres présents <u>9</u> Nombre de suffrages exprimés <u>11</u> Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>11</u> Abstentions _____ Date de convocation : <u>09.04.2008</u>	Certifié exécutoire par : <input type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le ____/____/____ et de la publication, le ____/____/____ À _____ le ____/____/____ Le Maire, _____ le Président, _____
--	--

(1) Cocher la case correspondante
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du
 (3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F, ou autofinancement : _____ F.
 (4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de



DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ
- DU CONSEIL

CCAS

SÉANCE DU 15 / 04 / 2008

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Le Conseil Municipal

(1) Le Comité Syndical

(1) Le Conseil

réuni sous la présidence de M^r Raymond BORDERON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, le 15 / 04 / 2008, ce jour

Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de

127,22 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	
G) - au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	<u>127,22 €</u>

(1) Un déficit de fonctionnement de

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combiers, le 15 / 04 / 2008

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil

A



Le Président,

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 11
Nombre de suffrages exprimés 11

Votes : Contre 0 Pour 11
Abstentions
Date de convocation : 9.04.2008

Certifié exécutoire par :

Le Maire Le Président

compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____

et de la publication, le ____ / ____ / ____

À _____ le ____ / ____ / ____

Le Maire, _____ le Président, _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du conseil municipal.

(3) Indiquer l'origine : emprunt _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

COMMUNE DE COMBIERS

Budget primitif
2008II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRESII
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	65 506.00		60 379.00	60 379.00	60 379.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 650.00		26 114.00	26 114.00	26 114.00
014	Atténuations de produits			8 680.00	8 680.00	8 680.00
65	Autres charges de gestion courante	16 834.00		18 814.00	18 814.00	18 814.00
Total des dépenses de gestion courante		107 990.00		113 987.00	113 987.00	113 987.00
66	Charges financières	217.42		523.26	523.26	523.26
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		108 207.42		114 510.26	114 510.26	114 510.26
023	Virement à la section d'investissement (5)	409.81		8 928.47	8 928.47	8 928.47
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		409.81		8 928.47	8 928.47	8 928.47
TOTAL		108 617.23		123 438.73	123 438.73	123 438.73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

123 438.73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	110.00		110.00	110.00	110.00
73	Impôts et taxes	20 182.00		32 237.00	32 237.00	32 237.00
74	Dotations, subventions et participations	40 381.00		41 061.00	41 061.00	41 061.00
75	Autres produits de gestion courante	4 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
013	Atténuations de charges	170.00				
Total des recettes de gestion courante		64 843.00		74 408.00	74 408.00	74 408.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		64 843.00		74 408.00	74 408.00	74 408.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		64 843.00		74 408.00	74 408.00	74 408.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

49 030.73

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

123 438.73

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)

8 928.47

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf p 4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

COMMUNE DE COMBIERS

Budget primitif
2008II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRESII
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	1 300.00	2 614.69	11 436.31	11 436.31	14 051.00
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	8 255.39	4 500.00	-2 000.00	-2 000.00	2 500.00
		1.22	346.91	39 653.09	39 653.09	40 000.00
	Total des dépenses d'équipement	9 556.61	7 461.60	49 089.40	49 089.40	56 551.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de linéon : affectation... (8)	2 100.00		1 630.00	1 630.00	1 630.00
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	2 100.00		1 630.00	1 630.00	1 630.00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 656.61	7 461.60	50 719.40	50 719.40	58 181.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	11 656.61	7 461.60	50 719.40	50 719.40	58 181.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

58 181.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	100.00		9 200.00	9 200.00	9 200.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)			25 000.00	25 000.00	25 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	100.00		34 200.00	34 200.00	34 200.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	400.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	8 900.00				
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	600.00		450.00	450.00	450.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	9 900.00		7 450.00	7 450.00	7 450.00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	10 000.00		41 650.00	41 650.00	41 650.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	409.81		8 928.47	8 928.47	8 928.47
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	409.81		8 928.47	8 928.47	8 928.47
	TOTAL	10 409.81		50 578.47	50 578.47	50 578.47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

7 602.53

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

58 181.00

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)

8 928.47

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés	191.22		127.22	127.22	127.22
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		191.22		127.22	127.22	127.22
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		191.22		127.22	127.22	127.22
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		191.22		127.22	127.22	127.22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

127.22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL						

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

127.22

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

127.22

Pour information
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf p 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 - RI 021 - DI 040 - RF 042 - RI 040 - DF 042 - DI 041 - RI 041 - DF 043 - RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

ORDRE DU JOUR : Vote des 3 taxes 2008

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2008, décide de voter les 3 taxes suivantes, sachant que la Commune doit inclure dans ses taux ceux de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette :

LIBELLES	BASES NOTIFIEES	TAUX VOTES
Taxe Habitation	105 800	6.39 %
Taxe Foncière s/bâties	83 500	15.17 %
Taxe Foncière s/non bâties	17 300	32.03 %

La part à reverser à la Communauté de Communes s'élève à la somme de 8680 euros ;
Le produit attendu sera de 24 969 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte les taux énoncés ci-dessus,
- de reverser la somme de 8680 euros à la Communauté de Communes Horte et Lavalette.

ORDRE DU JOUR : Renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de services avec la société « Segilog »

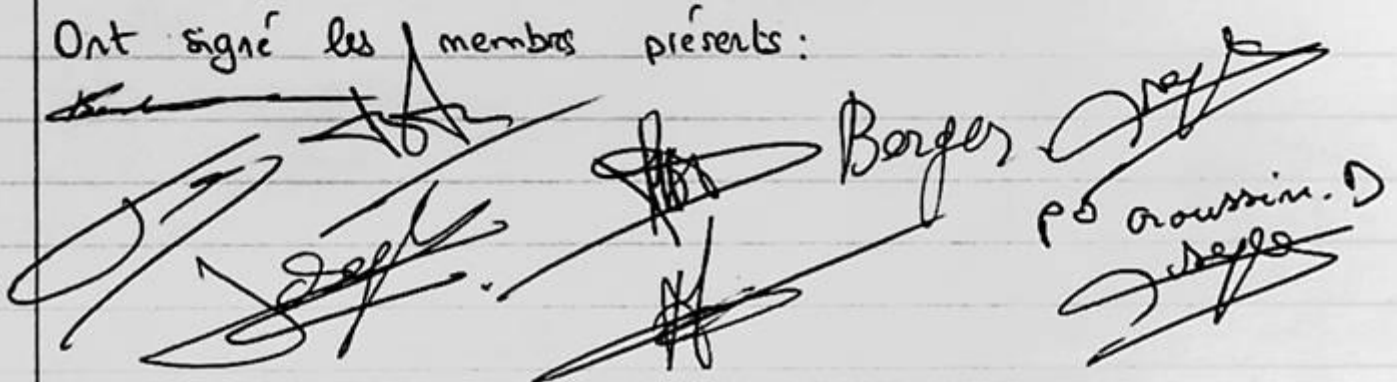

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de services avec la société « Segilog » arrive à échéance le 14 mai 2008.

Il propose de renouveler pour une durée de trois ans le contrat, à compter du 15 mai 2008 jusqu'au 14 mai 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents plus deux pouvoirs :

- > Accepte de reconduire le contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de services avec la société « Segilog » pour une durée de trois ans, à compter du 15 mai 2008.
- > Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat

Ont signé les membres présents :

 Berger 
P. Broussin-D
